Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 056-215601485-20260521-2026_05_057-DE

MAIRIE de NOSTANG

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du JEUDI 21 MAI 2026

Nombre de membres			
Afférents	Représentés	Présents	Nombre de votants
19	1	18	19

Date de la convocation : 11/05/2026
Date d'affichage : 11/05/2026

VOTE
A l'unanimité
Pour : 19
Contre :
Abstention :

Secrétaire de séance : François TRECANT

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mai à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué le onze mai 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, Maire.

Présents : GOURDEN Jean-Pierre, ANDRÉ Hervé, BLAYO Jean-Marie, BROQUARD Ghislaine, DUPLESSIS Fabien, GUYONVARCH David, HALLOIN Sandrine, KOWAL Lucie, LE BELLOUR Julien, LE BIHAN Anne-Françoise, LE FRAPPER Mélinda, LE GUEN Sarah, LE GULUDEC Antoine, LOEZIC Pierre-Alain, MACKOWIAK Hélène, THOMAS Véronique, THOMAS Anne-Laure, TRECANT François.
Absents excusés 1 : AMAND Erik pouvoir à Jean-Marie BLAYO
Application des dispositions de l'article L.2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales).

Absents *(sans pouvoir)* :

D-2026-05-057

DESIGNATION DES REFERENTS AUPRES DU CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDDF)

Monsieur le Maire fait lecture du bordereau suivant :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'intérêt de renforcer les liens entre la commune et l'association CIDFF – Écoutille dans le cadre de l'accompagnement des administrés et des actions menées en matière d'information, d'accès aux droits, d'accompagnement social et de soutien aux publics ; (Convention signée entre la commune et l'association CIDFF – Écoutille pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028) ;

Considérant le renouvellement du mandat municipal et la nécessité de procéder à une nouvelle désignation des référents chargés d'assurer le lien avec l'association ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose en qualité de référents de la commune auprès de l'association CIDFF -Ecoutille :

- Madame THOMAS Véronique, adjointe aux affaires sociales
- Madame THOMAS Anne-Laure, conseillère municipale

Les référents auront pour mission :

- d'assurer le lien entre la commune et l'association, de relayer les informations utiles auprès de la municipalité ;
- de participer, le cas échéant, aux réunions ou échanges organisés avec l'association, de faciliter la coordination des actions conduites sur le territoire communal.

Voté à l'unanimité des présents et représentés par 19 voix Pour,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Nostang, le 21 mai 2026
Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Le Secrétaire de séance, **Le Maire,**

François TRECANT **Jean-Pierre GOURDEN**

MAIRIE DE NOSTANG (MORBIHAN)